

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : Nomination et Délégation de signature  
Doyen de la Faculté des Sciences Économiques et Sociales

**ARRETE N° 2016-22**

**Le Président de l'Université Lille 1**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L713-1, L713-3 et R719-79 et suivants;

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

**Arrête**

**Article 1 :**

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à Monsieur Laurent CORDONNIER, Doyen de la Faculté des Sciences Économiques et Sociales à l'effet :

-En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à sa Faculté et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux prestations de services de la Faculté gérées par le SAIC.

-En matière de recettes, d'engager, liquider et mandater les recettes entrant dans le cadre de l'exécution propre à sa Faculté ainsi que celles des laboratoires rattachés à la Faculté, à l'exception des recettes internes, des recettes concernant les conventions Région, FEDER, des recettes gérées par le SAIC, et les dotations recherche.

- En matière de déplacement,

- D'autoriser les absences des personnels affectés à la Faculté et placés sous son autorité.
- D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à la Faculté, y compris celles de la Faculté gérés par le SAIC.

**Article 2 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature  
valant visa de la présente délégation  
**Laurent CORDONNIER**



Jean-Christophe CAMART  
Président de l'Université Lille 1

